



Demande de prix

« Marché de services relatif à un appui à la préparation du programme de coopération Maroc-Belgique pour y intégrer une approche transformatrice de genre »

2504MAR-10014

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Marché de services relatif à un appui à la préparation du programme de coopération Maroc-Belgique pour y intégrer une approche transformatrice de genre avec un focus sur le niveau central et la région de l'Oriental.	
REFERENCES ENABEL	2504MAR-10014

2 Instructions aux soumissionnaires

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL	
NOM :	Sara Touhami
FONCTION :	Experte contractualisation et administration
ADRESSE :	Enabel-Agence belge de développement 73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat, Maroc
E-MAIL :	sara.touhami@enabel.be

DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE		
RECEPTION DES OFFRES :	DATE :	15/02/2023 au plus tard
	LIEU :	Les offres doivent être transmises sous forme d'un fichier PDF uniquement par e-mail à sara.touhami@enabel.be L'email indique en objet : 2504MAR-10014/ Etude genre
	DOCUMENTS A JOINDRE	<ul style="list-style-type: none">- Fiche d'identification complétée,- Registre de commerce ou autre document démontrant le statut légal du prestataire pour l'exercice de son activité professionnelle,- Déclaration sur l'honneur – Motifs d'exclusion,- Formulaire d'offre de prix complété et signé,- CV du/de la consultant.e proposé.e,- Une note méthodologique incluant la compréhension de la mission, la méthodologie de travail et les outils proposés,

		le calendrier d'exécution des différentes phases de la mission.
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :	90 jours	
ELEMENTS INCLUS DANS LES PRIX		
<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion administrative et le secrétariat ; - le transport au Maroc et l'assurance ; - les honoraires ; - les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ; - toutes les charges auxquelles le prestataire est soumis (impôts,...) ; - la documentation relative aux services ; - la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution ; - le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. <p>Mais également les frais de communication (internet compris), les frais administratifs et de secrétariat, les frais de photocopie et d'impression, le coût de la documentation relative aux services éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.</p>		

DELAI D'EXECUTION ET DUREE
Le nombre de jours de travail de la mission de consultation est de 20 jours. Les prestations démarreront en principe durant le mois de février 2023 et se termineront en avril 2023 (voir TDR).

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE	
NOM :	Alice Kuczkiewicz
FONCTION :	Experte Genre
E-MAIL :	alice.kuczkiewicz@enabel.be

3 Termes de références

3.1 Contexte de la mission

La présente prestation s'inscrit dans le cadre d'un appui à la formulation **du programme de coopération de coopération belgo-marocain**.

Dans le cadre du "Nouveau Modèle de Développement"(NMD) et du programme du gouvernement du Maroc, l'objectif général du programme de coopération vise la promotion du travail décent et la contribution au développement socio-économique inclusif et durable au Maroc. Le programme de coopération est prévu pour une durée de cinq ans (2023-2028). Il s'articule autour de l'Objectif Général: « **La promotion du travail décent et la contribution au développement socio-économique inclusif et durable au Maroc**» et avec comme Objectif Spécifique « **Les jeunes et les femmes ont accès à des opportunités d'emploi décent stimulées par l'action conjointe des acteurs publics, des acteurs privés et des organisations de la société civile dans le cadre de l'Agenda du travail décent** » scindé en deux priorités:

- Premièrement, celle de **l'employabilité, l'inclusion économique et les opportunités d'entrepreneuriat des femmes et des jeunes**, avec une attention aux vulnérables parmi eux.elles à travers une approche sectorielle, concertée et territorialisée (domaine I ci-dessous). La priorité 1 se focalise sur l'accès au travail et concerne l'inclusion économique des femmes et des jeunes sur le marché du travail national au travers de l'amélioration de leurs compétences (soft, entrepreneuriales & professionnelles) et de l'accompagnement à l'emploi et l'entrepreneuriat.
- La priorité 2 s'articule autour de l'amélioration de la qualité du travail et des conditions des travailleur.e.s dans la zone d'intervention, en particulier à travers l'appui à la formalisation progressive du secteur informel, au renforcement du dialogue social et aux droits fondamentaux au travail et à l'amélioration de l'accès à la protection sociale. Il s'agit donc de la consolidation de **l'Agenda du travail décent** (domaines II, III et IV ci-dessous). La priorité 2 porte davantage sur la *qualité* du travail (pour qu'il s'agisse d'un travail décent).

Il s'agira, dans le cadre de cette mission, **d'appuyer la préparation du programme de coopération** dans l'ensemble pour y intégrer une approche transformatrice de genre avec un focus sur le niveau central et la région de l'Oriental et sur certains secteurs pré-identifiés (voir section suivante), tout en établissant des liens avec les lois, stratégies et politiques nationales. L'approche transformatrice de genre exige d'adresser les causes profondes des inégalités de genre dans tous les types d'action (plaidoyer, support institutionnel, structures de décision, renforcement des capacités) en s'adressant et cherchant à provoquer un changement à tous les niveaux de la société : de l'individu, en passant par la communauté, les institutions et les politiques.

3.2 Portée de la mission

L'Oriental a grandement bénéficié de la dynamique créée par l'initiative Royale pour le développement de la région en 2003. Toutefois, la région demeure encore confrontée à certains **défis importants**, comme le **stress hydrique** structurel, une faiblesse des rendements en agriculture, la dégradation des parcours pastoraux et du patrimoine forestier, la **surexploitation des ressources** et la dominance de la pêche artisanale, un **secteur de l'industrie peu développé** et un secteur du tourisme souffrant de saisonnalité. **Le taux de pauvreté** multidimensionnelle dans la région de l'Oriental s'élève à 9,5%. La province de Figuig a le taux le plus élevé (34,5%). Le pourcentage des personnes en situation de vulnérabilité à l'Oriental atteint 12,67%. Au niveau du territoire marocain, la région de l'Oriental connaît **le taux de chômage le plus élevé** (20,2%). Les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi de 2021 montrent que **le taux d'activité des femmes** a atteint 15% dans la région de l'Oriental contre 20,9% à l'échelle nationale.

La stratégie de coopération belgo-marocaine vise les **jeunes entre 18 et 35 ans et les femmes**. Dans le cadre de cette stratégie, il est envisagé de cibler ces deux groupes et de développer ou d'utiliser des outils, des méthodes et des approches spécifiques adaptées aux plus vulnérables d'entre eux. Cela renvoie à l'appellation NEET (Not in Employment, Education or Training). La prestation demandée dans le cadre de la consultance devra se concentrer en particulier sur les plus vulnérables, dont les NEET.

En termes géographiques, l'analyse se concentrera sur le niveau central et la région de l'Oriental. En termes de secteurs professionnels, l'analyse se concentrera sur le secteur portuaire/logistique, le secteur du digital, le secteur de l'économie sociale et solidaire et celui de l'économie verte. Les données récoltées au niveau régional seront complétées par des données récoltées au niveau national concernant le cadre législatif et les politiques mises en place.

Le processus de préparation du programme de coopération vise à traduire les orientations de la stratégie en un document opérationnel. La préparation de ce document a débuté en janvier 2023. Elle implique, en externe, la réalisation d'études spécifiques. La mission demandée s'inscrit dans le cadre de cette préparation et renvoie à un appui à l'intégration du genre de manière transversale et ciblée.

Dans sa stratégie genre 2019-2023, Enabel confirme son approche à deux voies pour atteindre l'égalité de genre :

- Premièrement, l'intégration transversale du genre (gender mainstreaming) doit être appliquée dès le début du cycle de programmation et tout au long du cycle, et ce, dans tous les secteurs ;
- Deuxièmement, des actions spécifiques visant la satisfaction des priorités et besoins des femmes et des filles doivent être mises en place.

C'est dans cette perspective que le genre doit être pleinement intégré dans le processus d'élaboration d'un programme de coopération, notamment au travers d'une analyse genre fournissant des orientations stratégiques afin d'orienter la stratégie pays et la conception du programme de coopération. Enabel vise à ce que 85 % de l'ensemble de ses interventions correspondent aux marqueurs genre 1 ou 2 du CAD de l'OCDE.¹ Ce pourcentage devrait se refléter dans le programme de coopération Belgique-Maroc.

3.3 Objectifs et résultats de la mission

L'objectif principal de la consultance est de soutenir et d'accompagner Enabel au Maroc à intégrer une approche transformative de genre dans la formulation de chaque priorité du nouveau programme de coopération 2023-2028.

Il s'agira concrètement dans les **deux priorités visées dans le nouveau programme de coopération** – l'accès à l'emploi (auto-emploi et entrepreneuriat) et la qualité de l'emploi (travail décent) – ; au niveau **institutionnel, local et individuel** ; et au **niveau central et dans la région de l'Oriental** de :

(Phase A) Produire une analyse rapide de genre qui fasse ressortir a minima :

- les obstacles (spécifiques aux femmes) à l'employabilité, à l'accès à l'entrepreneuriat, à un emploi décent et de qualité, à la formalisation de l'emploi ¹ ;
- les leviers et les bonnes pratiques pour surmonter les différents obstacles identifiés ;
- la cartographie des projets existants dans l'égalité des sexes et l'inclusion sociale ;
- les partenaires potentiels (ONG, syndicats, coopératives, etc.) pour travailler au renforcement d'une approche transformatrice de genre ;
- les groupes les plus vulnérables face aux inégalités de genre (en incluant les variables de l'ethnicité, la culture, l'âge et la situation de handicap.
- Identifier les risques potentiels pour la mise en œuvre du programme en lien avec l'égalité de genre.

(Phase B) Appuyer la rédaction du document final de portefeuille en :

- Participant aux différentes réunions avec les deux formulation managers et autres collaborateurs.rices impliqués dans l'exercice de formulation ;
- Fournissant des recommandations opérationnelles concrètes par des apports techniques lors des discussions et des inputs écrits dans le document.

Remarques importantes.

Les recommandations porteront sur : (i) des activités concrètes à mettre en œuvre aux niveaux individuel, interpersonnel, communautaire, institutionnel et législatif ; (ii)

¹ L'analyse se veut la plus complète possible et devra explorer différents types d'obstacles :

- Division du travail, des rôles et des responsabilités entre femmes, hommes, filles et garçons ;
- Accès aux principaux biens et ressources (temps, argent, services, technologies...) et le contrôle sur ceux-ci ;
- Dimensions sexospécifiques du pouvoir et de la prise de décision ;
- Accès à l'information, aux opportunités, et aux réseaux de soutien ;
- Normes sociales relatives au genre, ainsi que celles en lien avec les violences basées sur le genre ;
- Cadre légal et les aspects légaux ;
- Capacité des organisations partenaires à intégrer l'égalité des sexes (secteur privé et public).
- Etc.

l'intégration systématique et cohérente d'une approche transformatrice de genre de manière systématique et cohérente, en adressant les causes profondes des inégalités dans tout le document du programme de coopération en alignement avec les marqueurs genre de l'OCDE via; (iii) l'inclusion d'un résultat spécifique (output) centré sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ; (iv) l'intégration du suivi et de l'évaluation des questions de genre en veillant à ce que les indicateurs soient désagrégés par sexe et en identifiant des indicateurs sensibles au genre au minimum pour chacun des résultats centrés sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes au sein de chaque priorité et auquel doivent être associées des activités, budgets et ressources dédiées.

Les deux phases décrites ci-dessus sont concomitantes dans le temps de manière à ne pas scinder l'analyse des réflexions en cours du processus de formulation. En outre, l'analyse devra se dérouler en étroite collaboration avec l'étude des secteurs professionnels porteurs qui se dérouleront à la même période également.

3.4 Méthodologie

Calendrier indicatif des activités à mener (à valider avec l'équipe de formulation)		
Activités	J/H	Deadline
Préparation des outils de collecte de données et desk review	5	26 février.
Collecte de données dans l'Oriental	5	Entre le 10 et le 26 mars (à planifier avec l'équipe de formulation).
Collecte de données au niveau central (Rabat et Casablanca)	3	26 mars.
Participation aux réunions/interactions avec les collègues et révision du document pour insertion des recommandations.	5	Pendant tout le processus, jusqu'au 12 avril.
Rédaction du rapport	2	12 avril.

Type de données à collecter :

- **Collecte de données secondaires et primaires** : l'analyse se fondera sur des données secondaires récoltées à travers des informateurs clés et une revue documentaire ; ainsi que des données primaires qualitatives récoltées directement sur le terrain à travers différents outils de collecte de données proposés par la.e consultant.e (discussions de groupe, entretiens semi-structurés , etc.)

Approches transversales:

- **Leave No One Behind** : l'analyse examinera comment le genre interagit de manière intersectionnelle avec d'autres facteurs de discrimination et d'exclusion potentiels, notamment l'âge, le statut marital, le statut de réfugié/migrant et le handicap, qui peuvent potentiellement augmenter la vulnérabilité.

- « **Ne pas nuire** » : l'analyse de genre permettra de s'assurer que les actions d'Enabel n'exacerbent pas les conflits et les pratiques néfastes, telle que la violence basée sur le genre.

Principes de travail :

- Participation aux réunions bonne collaboration avec les équipes et responsables de formulation. (Le.a consultant.e participera régulièrement aux différents échanges avec les collaborateurs impliqués dans la formulation).
- Contribution écrite au programme. (Le.a consultant.e apportera des inputs directement au document de programme).
- La participation des parties prenantes : il est essentiel de consulter et faire participer à l'analyse et à l'identification de problèmes et des solutions, les groupes/organisations de femmes, ainsi que des hommes et des femmes issus d'une diversité de groupes sociaux.

Équipe de référence :

Le/La consultante travaille en collaboration étroite avec l'équipe de formulation du programme de coopération et sous la guidance des expertes formulation ; du point focal genre Genre et Inclusion au Maroc ; des formulations manager ainsi qu'avec l'experte genre à Enabel Bruxelles et l'experte genre externe.

3.5 Livrables et calendrier

Les principaux livrables attendus sont les suivants :

- **En lien avec le démarrage (février 2023), livrable 1 :** Plan de travail (en ce compris les outils de collecte de données adaptés aux outils déjà utilisés par Enabel) et calendrier méthodologique détaillé : 26 février.
- **En lien avec la phase A (mars et avril 2023), livrable 2 :** Document écrit comprenant l'analyse des données récoltées via la revue documentaire et les enquêtes de terrain (max 15 pages + annexes) : 12 avril 2023
- **En lien avec la phase B (mars et avril 2023), livrable 3 :** Présentation powerpoint reprenant les recommandations : 4 avril.
- Toute production écrite sera réalisée en français.

3.6 Profil du/de la consultant.e

- Diplôme universitaire de niveau BAC+5 (ou équivalent) en sciences sociales (genre, anthropologie, sociologie, droit), ou toute autre domaine connexe (les possibilités d'équivalence d'un diplôme inférieur couplée à 10 ans d'expérience dans le genre, le développement).
- Excellentes capacités rédactionnelles et analytiques.
- Expérience avérée dans la réalisation d'études et de stratégies d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement ; la maîtrise de l'utilisation des outils (hypothèses) de la théorie du changement est un atout.
- Expérience dans la collecte de données qualitative dans le domaine du genre et/ou connexe.

- Expérience ou connaissance dans le domaine du genre, droits humains et connexe au Maroc.
- Connaissance du paysage institutionnel relatif au genre au Maroc.

4 Conditions d'exécution services

4.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

4.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

4.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

4.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

4.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables,

aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

4.7 Facturation et paiement

Le paiement sera effectué après réception et acceptation des prestations.

Les factures sont établies en un seul exemplaire.

La facture électronique est envoyée par e-mail à l'adresse : alice.kuczkiwicz@enabel.be avec en copie zineb.amrani@enabel.be

Le cas échéant, la facture originale est envoyée à l'adresse suivante :

Enabel

Ambassade de Belgique, Angle Avenue Mohammed Bel Hassan El Ouazzani et Rue Mejjat, 10 185, Souissi, Rabat.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

4.8 Exonération de TVA

Le cas échéant, le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

4.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

4.10 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle,

ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

4.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

4.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'appropriier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

4.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

5.1 Fiche d'identification

5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES		
NOM(S) DE FAMILLE ²		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ³ AUTRE ⁴		
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁵		
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION ⁶	PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ		
COURRIEL PRIVÉ		
II. DONNÉES COMMERCIALES		
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)	
	NUMÉRO DE TVA	
	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT	
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT	
	VILLE	
	PAYS	
OUI NON		

² Comme indiqué sur le document officiel.

³ Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

⁴ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁵ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁶ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

DATE	SIGNATURE
-------------	------------------

5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL⁷				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG⁸	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁹				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE		
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE	CACHET			
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁷ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁸ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁹ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

5.1.3 Entité de droit public¹⁰

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹¹			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹²			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

¹⁰ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹¹ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹² Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

5.2 Formulaire d'offre – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché, le marché 2504-10014 et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

PRIX¹³				
Concerne	Unité	Quantité	P.U. HTVA en MAD	Prix total HTVA en MAD
Préparation des outils de collecte de données et desk review	Jour de travail	5		
Collecte de données dans l'Oriental	Jour de travail	5		
Collecte de données au niveau central (Rabat et Casablanca)	Jour de travail	3		
Participation aux réunions/interactions avec les collègues et révision du document pour insertion des recommandations	Jour de travail	5		
Rédaction du rapport	Jour de travail	2		
Montant total en hors taxe				
Taux TVA				

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

Signature

5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019- [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le

cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorier/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

5.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature